

Sommaire**Une rentrée riche d'événements**

p. 1

Educateur spécialisé, un métier, un exercice et... une rencontre

p. 1

Les Archives départementales et les associations...

p.2

L'aventure institutionnelle, l'utile nostalgie

p.3

Le militantisme associatif au service du social – Autour d'Henri Théry

p4

Lectures

p.4

Au CNAHES, une rentrée riche en événements

Notre association a fêté ses vingt ans le 27 novembre 2014 aux Archives nationales à Pierrefitte-sur-Seine. Cette manifestation qui a remporté un grand succès a été le point de départ d'une série d'autres initiatives dans les Délégations régionales :

- **la Délégation de la région Centre** organise le 26 septembre, en lien avec la Clinique de La Chesnaie à Chailles, une journée d'étude sur le thème « Educateur spécialisé, un métier, un exercice »

contact : cthierryroy@orange.fr - 02 54 78 34 88

- **la Délégation Ile de France** s'associe le 9 octobre à une journée d'étude intitulée « Militantisme associatif et action sociale : Henri Théry. 1923-2009 ». Elle se déroulera aux Archives nationales, site de Pierrefitte-sur-Seine

contact : info@chanes.org - 07 86 48 57 24

- **la Délégation Lorraine** est porteuse d'une journée nationale le 15 octobre à Nancy sur le thème « Le droit à l'éducation pour les personnes en situation de handicap : histoire d'une conquête, témoignages des Lorrains »

contact : cnahe.lorraine@free.fr - 06 73 56 45 08

- **la Délégation Rhône-Alpes** s'associe à la journée d'inauguration du nouveau centre des Archives départementales du Rhône le 16 octobre à Lyon, sur le thème « Conserver, protéger et transmettre les archives de l'éducation spécialisée et de l'action sociale » - contact : cnahesra@gmail.com - 06 83 12 23 17

Venez nombreux, c'est avec plaisir que nous vous y accueillerons.

*La Rédaction***Éducateur spécialisé un métier, un exercice et... une rencontre...**

Venez le 26 septembre prochain, en région Centre, près de Blois, toujours autour des 20 ans du CNAHES, participer à une journée d'étude autour du métier d'éducateur spécialisé !

Cette journée est le fruit d'une rencontre entre le CNAHES que chacun connaît et l'EPIC (École de Psychiatrie Institutionnelle de la Chesnaie), un lieu de formation et de rencontres culturelles ouvert à tous, personnels, stagiaires, patients, personnes extérieures, dans un lieu et dans des conditions inhabituelles c'est à dire dans une clinique psychiatrique.

Une rencontre fort ancienne puisque Françoise Tétard et Jean-Jacques Martin (co-fondateur de l'EPIC) s'étaient rencontrés à l'Institut du Travail Social à Tours et Françoise était venue parler de la colonie pénitentiaire de Mettray, tout en évoquant celle de Lamotte-Beuvron à quelques encablures de Chailles. Puis elle est revenue présenter ses travaux sur la Prévention Spécialisée et les Filles de justice.

Le devenir des archives de la clinique la préoccupait.

Mais une rencontre qui s'est renouvelée sur le Rhône l'année dernière quand des adhérents du Loir et Cher ont évoqué l'idée de poursuivre les festivités en région Centre et que Françoise Tomeno, adhérente du CNAHES et permanente à l'EPIC, évoqua son projet de faire venir Samuel Boussion pour présenter son ouvrage « "Educateurs spécialisés, naissance d'une profession". L'idée d'un partenariat autour de cette présentation surgit très vite et comme nous parlions de la disparition de Jean Oury quelque jours plus tôt, bien évidemment nous ne pouvions évoquer ce métier sans parler de

La Lettre du CNAHES

Directeur de la publication :
Bernard Heckel

63, rue Croulebarbe
75013 Paris

ISSN 1777-3431

info@cnahe.org www.cnahe.org

La lettre est éditée et routée avec le concours du Syneas et mise sous pli par les militants du CNAHES Ile-de-France.

l'influence de la psychothérapie institutionnelle dans sa mise en œuvre dans des établissements et services de la région !
Le projet était né !

Des équipes ont été contactées et un groupe de travail réunissant trois services du Loir-et-Cher et de l'Indre-et-Loire a été constitué se regroupant quatre fois pour dire comment ils comptaient présenter leur travail. Un groupe passionné et ravi de transmettre et d'entendre comment chacun bricole avec ces concepts pour toujours accueillir et rester frais avec les patients, les familles ou les enfants.

La plaquette est sur le site et je suis à votre disposition pour **tout renseignement et inscription à l'adresse suivante**
« **cthierryroy@orange.fr** »

Catherine Thierry, déléguée régionale

Les Archives départementales et les associations de l'éducation spécialisée et d'action sociale.



Archives départementales d'Eure-et-Loir, 9 rue du Cardinal Pie, 28000 CHARTRES
Bâtiment occupé de 1908 à 2006 (source : AD 28, cliché années 30)

Les Archives départementales, créées le 5 brumaire an V (26 octobre 1796), ont pour mission de *collecter, conserver, classer et communiquer* le patrimoine archivistique départemental. Cette mission s'accompagne bien souvent d'actions de sensibilisation, notamment pour les structures privées telles que les associations, dans lesquelles l'intérêt de l'archivage est primordial.

Que sont les archives ?

La définition des archives a été revue et fixée par le Code du Patrimoine de 2008, livre II, art. L.211-1 : « *Les archives sont l'ensemble des documents, quels que*

soient leur date, leur forme et leur support matériel, produits ou reçus par toute personne physique ou morale et par tout service ou organisme public ou privé dans l'exercice de leur activité ». Ainsi, cette définition large ouvre beaucoup de perspectives : un CD-Rom, une photographie, un courrier, tout peut potentiellement être une archive, indépendamment de son contenu ou de son support. Nous conservons aussi bien des documents pour des *raisons historiques* que de nombreux documents très récents pour *des raisons juridiques*, afin de fournir une preuve aux usagers et/ou aux services versants qui en font la demande.

Les archives, telles que nous les concevons aujourd'hui, ne sont pas seulement des « vieux papiers anciens » mais aussi parfois des documents tout à fait récents qui portent une valeur probante.

De plus, si la conservation de documents dans les services constitués (Archives nationales, départementales, communales, etc.) concerne en majorité des archives issues d'administrations ou de structures publiques (Services déconcentrés de l'Etat, Conseils départementaux, etc.), les structures privées pourvues d'une *mission de service public* doivent trier et archiver leurs documents conformément aux normes et circulaires du Service interministériel des Archives de France ¹.

Quel est l'intérêt d'archiver pour ma structure ?

Que la structure soit publique ou privée, l'intérêt de l'archivage se situe à plusieurs niveaux : défendre vos intérêts, retrouver un document plus rapidement pour prendre une décision ou faire avancer un dossier. L'ensemble de ces éléments concrets très contemporains sont à ajouter à des intérêts futurs tels que laisser une trace de son activité pour la recherche historique, l'élaboration de statistiques ou prouver des droits. Ainsi, un usager peut avoir besoin de consulter les archives le concernant dans une cinquantaine d'années. En réalité, le premier réflexe qu'une structure doit avoir afin de pérenniser son activité est de mettre tout en œuvre pour éviter la saturation des locaux. Les archivistes peuvent intervenir dans cette démarche en prodiguant des conseils utiles tout en encadrant légalement la procédure de tri et de destruction des documents afin de décharger la structure de la responsabilité juridique des documents.

Dans un second temps, les entreprises ou associations peuvent, si leurs archives ont un intérêt particulier et qu'elles ne disposent pas d'un service constitué, faire don ou déposer leurs fonds aux Archives départementales. Aujourd'hui, il s'agit d'un véritable enjeu patrimonial puisque peu de structures privées pourvues

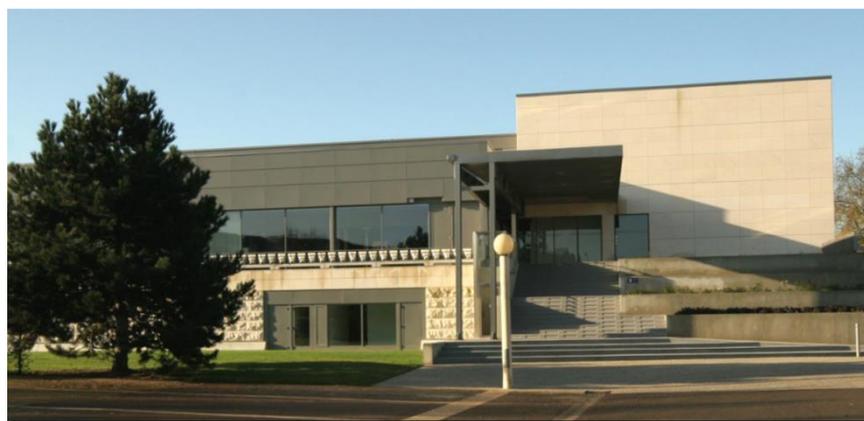
d'une mission de service public font appel aux archivistes pour aider à réorganiser leurs archives en interne et encore moins pour déposer leurs documents. Des pertes énormes d'information sont à déplorer, tant d'un point de vue patrimonial que juridique.

En conclusion, l'archivage est une activité régulière à réaliser au fil de l'eau. Elle consiste à œuvrer aujourd'hui pour les générations futures.

Anasthasia Vogèle, archiviste aux Archives Départementales d'Eure et Loir

[1http://www.archivesdefrance.culture.gouv.fr/gerer/records-management-et-collecte/instructions/](http://www.archivesdefrance.culture.gouv.fr/gerer/records-management-et-collecte/instructions/)

Pour plus d'informations, contacter les Archives départementales de votre département.



Archives départementales d'Eure-et-Loir, Esplanade Martial Taugourdeau, 28026 CHARTRES.

Bâtiment occupé depuis 2006. AD 28, cliché J.Y. Populu.

Contact : Archives départementales d'Eure-et-Loir, Anouchka VOGELE, chargée d'études documentaires, Esplanade Martial Taugourdeau, 28026 CHARTRES.
Tél. 02.37.88.82.20. Mél : archives@eurelien.fr

L'aventure institutionnelle, l'utile nostalgie

Curieusement, mais ce n'est sans doute qu'une coïncidence, alors que certains décrivent aujourd'hui "l'institution" sociale et médico-sociale comme trop établie, formatée... où l'application des acteurs ne compense pas leur défaut d'implication, que l'institué ne fait plus rêver; en bref à réinventer, voire à réorienter, se manifeste un intérêt grandissant pour les dynamiques et processus institutionnels, sources des aventures qui dans les années d'après-guerre réussirent dans de mêmes lieux, souvent moins dotés, à transformer l'ordre établi et y transporter des équipes en y créant, à tout niveau, par d'autres instituant, de nouveaux rapports.

En ce sens la psychothérapie institutionnelle, au demeurant histoire complexe et plurielle, thème d'étude retenu par les régions Centre et Ile de France au cours du trimestre à venir, nous invite opportunément à interroger des registres de parenté qui sur de nombreux points nous rappellent :

- D'une part, la démarche institutionnelle qui n'a pas été spécifique aux seules institutions psychiatriques, il convient de le rappeler.

Sans trop d'étonnement, je l'espère, on y retrouvera quelques points communs et notamment :

- l'autre même différent reste un semblable; sujet de réciproques et complexes relations,
- certains principes vitaux tels que : l'empathie, la recherche de l'authentique, de la vie partagée, du juste, du mutuel, du respect, d'un climat d'espérance...
- des éclairages de référence et notamment : les méthodes actives, la dynamique des groupes, la psychologie dynamique... (tous courants de pensée différemment influencés par le marxisme et la psychanalyse),
- l'importance des leaders,
- une réflexion sur le sens (pourquoi et comment) de toutes choses instituées (cadres, événements, activités, vie quotidienne, acteurs...) où chacun, quel que soit son titre, est à sa façon au service d'une même fonction, celle de l'institution et son rôle essentiel.
- la démarche éthique, évidemment présente dans cette aventure, doit aussi être évoquée, dans la mesure, et c'est sans doute ce qui en a fait la force, la légitimité, le dynamisme et l'enthousiasme ; c'est qu'en l'occurrence il ne s'agissait pas de valeurs pré-posées, recommandées par d'autres fussent-ils les meilleurs ; mais le fruit de la réflexion collective continue, de débats, d'essais et d'erreurs, de découvertes, d'inventions, de la prise de responsabilité des acteurs. Toutes choses qui donnent du sens à l'exercice mais aussi à l'existence et font que l'acteur, quelles que soient ses connaissances, ne se sent pas considéré comme un manœuvre avec les conséquences que cette absence entraîne et dont on sent peut-être aujourd'hui les effets.

- Et d'autre part la dimension psychothérapique, apport lui aussi progressivement considéré, bien qu'à un autre degré, en tout cas jusqu'à ce jour, comme effet peu dissociable de l'éducation spécialisée. Cf pour mémoire les conclusions du congrès de l'AIEJI en juin 1960, que l'on a pu oublier : « *De l'ensemble des rapports se dégagent deux grands courants, l'un, pédagogique, vise essentiellement à réinsérer le jeune dans un contexte social par des moyens culturels et moraux; l'autre, psychothérapique, (qui dans la mouvance de la pédopsychiatrie semble s'être plus ou moins imposé) tend à orienter la relation éducative afin d'agir profondément sur le psychisme du jeune.* »

Guy Dréano, vice-président du Cnahes

A l'occasion de la **journée d'étude prévue le 9 octobre 2015 aux Archives nationales, site de Pierrefitte-sur-Seine**, Thibault Tellier nous présente Henri Théry et les objectifs de cette journée.

Le militantisme associatif au service du social. Autour d'Henri Théry. 1923-2009

Éléments biographiques

Né à Marseille en 1923, Henri Théry poursuit des études de droit. La guerre le conduit très rapidement à s'engager dans la Résistance. Ayant été responsable de la JEC, il participe, en 1941, à la création des *Cahiers de Témoignage Chrétien*. Investi après la guerre dans les questions de logement, il rejoint Paris en 1955 où il occupe différentes fonctions dont le secrétariat des Semaines sociales. Il devient alors l'un des principaux animateurs de la Rue Saint Benoist qui regroupe un certain nombre d'organismes comme Culture et Promotion ou la Fondation pour la recherche sociale (FORS) dans laquelle se trouvent un certain nombre d'associations proches des milieux du catholicisme social. En 1976, à l'invitation de l'ancien ministre Robert Prigent, il devient le directeur général de l'UNIOPSS. Il le restera jusqu'en 1983. Après sa retraite, il continue à s'investir pour la promotion du fait associatif. Il sera notamment président de la Fédération des centres sociaux. Membre du Conseil économique et social, il rendra un rapport en 1986 sur « La place et le rôle du secteur associatif dans le développement de la politique d'action sanitaire et sociale ».

Objectifs de la journée d'études

Autant par ses fonctions administratives que par son militantisme, le par-

cours d'Henri Théry illustre plus de cinquante années de l'histoire sociale et politique de la France.

L'engagement qui est le sien renvoie autant à l'engagement chrétien social qu'au développement de l'État providence au sortir de la guerre. Les champs investis par Henri Théry tout au long de sa vie sont également extrêmement variés. Si le fait associatif en constitue en quelque sorte le fil rouge, Henri Théry s'est autant intéressé aux questions du logement social (il sera l'un des promoteurs du premier dispositif étatique d'amélioration de la vie dans les grands ensembles, Habitat et vie sociale) que de la promotion de différentes formes de solidarité, en particulier dans le domaine de la santé. Son parcours permet enfin de croiser un certain nombre de personnalités, notamment François Bloch-Lainé avec qui il crée dans les années 1970 un groupe travaillant sur le Développement des Associations de Progrès (DAP).



Devenu en 1976 directeur général de l'UNIOPSS, Henri Théry déclarait : « Avec le recul du temps, les historiens de l'action sociale diront peut-être un jour ce que fut la portée véritable de l'initiative des quelques hommes qui décidèrent en 1947 "de jeter un pont", non seulement entre les œuvres et les institutions publiques ou semi-publiques, mais aussi entre les œuvres elles-mêmes. Le docteur Oberlin, Charles Blondel et Jean Renaudin, (...) quelques autres aussi qui furent les pionniers des premières URIOPSS ou UDOPSS, n'avaient probablement pas conscience qu'ils allaient jouer un rôle qu'on qualifiera peut-être demain d'historique ». L'objectif de cette journée d'études est précisément de réfléchir aux différentes facettes de l'engagement d'Henri Théry ainsi qu'aux mutations de l'engagement associatif au cours des dernières décennies. A l'heure où la question du pouvoir d'agir des habitants (*empowerment*) fait l'actualité, il n'est pas inutile de s'interroger sur l'histoire contemporaine du militantisme associatif au travers du parcours d'un certain nombre de militants comme Henri Théry.

Thibault Tellier (historien,
Université Lille 3, IRHIS)

LECTURES LECTURES LECTURES

Le tome 2 de l'Histoire des PEP pupilles de l'école publique, par Mathias Gardet, est paru cette année. Il a pour sous-titre : 1940-1974 a la croisée du plein air et de l'enfance inadaptée.

Les années de la Libération et de la Reconstruction sont des moments d'effervescence, notamment pour les instituteurs qui continuent à défendre leur rôle d'éducateur au sens large du terme, y compris dans les temps non scolaires, en revendiquant leur place en particulier dans le domaine de l'enfance inadaptée. De par son expérience, le mouvement des Pep se trouve au carrefour des nouvelles politiques Jeunesse, tant dans le domaine des loisirs que de la protection sociale, et devient un des piliers du second front laïque qui se constitue dans les années 1950.

L'ouvrage comporte trois parties : 1. **Nouveau paysage et la difficile question des reconversions** - 2. **La conquête du loisir au risque**

du social - 3. **Une immersion combative dans l'enfance inadaptée** - Ed. Beauchesne - 400 pages - 62.00 €

« Quand j'étais petit, on m'a retiré de ma famille ».

Ce livre, sous la direction de Pierre Cadoux et Claude Domange, réunit les témoignages de 12 personnes accueillies dans leur jeunesse par des familles ou des établissements spécialisés. Elles disent les raisons de leur placement et les ressources qu'elles y ont trouvées. Donner la parole directement aux intéressés apporte un point de vue habituellement inaccessible aux travailleurs sociaux et c'est toute la richesse de cet ouvrage. Ces témoignages mettent en évidence que le travail institutionnel, s'il est loin d'être parfait, n'en est pas moins opérant.

« Tu arrives fermée à cause de ta vie, de ton enfance qui t'a appris à te refermer sur toi. La vie en groupe t'apprend que tu ne laisses pas les autres indifférents. » (Parole de témoin)

Presses EHESP - 224 p. - 14 €